

## RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

tenue le lundi 28 août 2023, à 15 h 30, local espace entrepreneurial  
situé au 1155, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (Québec)

### PROCÈS-VERBAL - SÉANCE #1

<p><b>1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum</b></p> <p><i>Membres de la communauté :</i> Bernard Gaudichon, APCHQ Judith Riopel (groupe socioéconomique et communautaire) <i>Sophie Lévesque, Alliance jeunesse (absente)</i> <i>Entreprise de la région (poste non comblé)</i></p> <p><i>Élèves du CFPGR :</i> Joy Chénier (nommée en septembre) Anne Duchesne (nommée en septembre) Carole Ternon (nommé en septembre)</p> <p><i>Membres du personnel :</i> Hervé Blanchette, enseignant télécommunications Christine Blanchet, agente de bureau Nancy Bédard, intervenante psychosociale Bianka Fontaine, enseignante secrétariat Guillaume Fortin, enseignant électricité Stéphane Gagnon, enseignant électricité Claudine Laflamme, enseignante en lancement d'entreprise (absente) Robert Nadeau, enseignant électricité Hélène Therrien, enseignante secrétariat</p> <p><i>Membres du personnel substitut :</i> <i>Serge Tremblay, enseignant Gestion d'une entreprise de construction</i> <i>Julie Gagnon, enseignante secrétariat (absente)</i> <i>Nadia Devin, orthopédagogue (absente)</i></p> <p><i>Équipe de direction :</i> Hubert Brulotte, gestionnaire administratif Marie-Line Michaud, directrice adjointe Marc-André Smith, directeur</p> <p><b>2. Présentation des membres du conseil d'établissement</b></p> <p>M. Smith demande à chaque membre de se présenter et d'indiquer leur occupation professionnelle.</p>
--

	<p><b>3. Nomination d'un secrétaire</b></p> <p>Mme Fontaine se propose afin de siéger à titre de secrétaire des rencontres du conseil.</p> <p><b>CÉ-23-24-01 ADOPTÉ à l'unanimité</b></p> <p><b>4. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>M. Gaudichon fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des points sont à ajouter en varia.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum</li> <li>2. Présentation des membres du conseil d'établissement</li> <li>3. Nomination d'un secrétaire</li> <li>4. Lecture, adoption de l'ordre du jour et normes de fonctionnement</li> <li>5. Approbation du compte rendu du 5 juin 2023</li> <li>6. Suivi au procès-verbal de la dernière rencontre</li> <li>7. Élections au C.É :             <ol style="list-style-type: none"> <li>7.1 Nomination d'un président ou d'une présidente</li> </ol> </li> <li>8. Rapport annuel du conseil d'établissement</li> <li>9. Formation obligatoire</li> <li>10. Dénonciation d'intérêt</li> <li>11. Présentation de l'offre de service par départements et bilan des inscriptions</li> <li>12. Budget du C.É</li> <li>13. Projet éducatif – suivis</li> <li>14. Établissement du calendrier des séances</li> <li>15. Coordonnées des membres – mise à jour</li> <li>16. Acte d'établissement 2023-2024</li> <li>17. Autres sujets :             <ol style="list-style-type: none"> <li>17.1</li> </ol> </li> <li>18. Clôture de la séance</li> </ol> <p>Il est proposé par M. Blanchette, appuyé par Mme Therrien, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.</p>
	<p><b>CÉ-23-24-02 ADOPTÉ à l'unanimité</b></p> <p><b>5. Approbation du compte rendu du 5 juin 2023</b></p> <p>Le procès-verbal a été envoyé en même temps que l'avis de convocation de la présente séance.</p> <p>Il est proposé par Mme Fontaine, appuyé par M. Fortin, d'approuver le procès-verbal du 5 juin 2023.</p>
<p><b>CÉ-22-23-03</b></p>	<p><b>APPROUVÉ à l'unanimité</b></p>

	<p><b>6. Suivi au procès-verbal de la dernière rencontre</b></p> <p>M. Blanchette demande une précision en lien avec les frais aux élèves de Télécommunication. Accès Études Québec mentionnait un prix non réaliste à nos élèves. Hubert précise que les informations ne sont pas à jour avec Accès Études et que dorénavant, les coûts sont mis à jour et réajustés chaque année selon les frais prévisionnels.</p> <p><b>7. Élections au C.É :</b></p> <p><b>7.1. Nomination d'un président ou d'une présidente</b></p> <p>M. Fortin, appuyé par M. Blanchette, propose M. Gaudichon pour siéger à titre de président du conseil.</p> <p><b>CÉ-23-24-04 ADOPTÉ à l'unanimité</b></p>
<p><b>CÉ-23-24-05</b></p>	<p><b>8. Rapport annuel du conseil d'établissement</b></p> <p>M. Gaudichon résume les éléments du rapport annuel 2022-2023 qui avait été envoyé préalablement aux membres du conseil et aux parents en préparation de l'assemblée générale annuelle des parents. Ce qui retient l'attention sont les tableaux représentant les taux de diplomation et taux d'abandon. Parmi les abandons, il est important de considérer les départs en raison de troubles de santé mentale et le contexte de plein emploi actuel où les employeurs proposent de former à l'interne les employés, ce qui a comme impact l'abandon du projet scolaire. Il est important de préciser qu'un élève qui change de programme vers un autre est considéré comme un abandon. Il serait intéressant de nuancer les chiffres pour le prochain projet éducatif.</p> <p>M. Gaudichon, appuyé par M. Nadeau, propose l'adoption du rapport annuel.</p> <p><b>ADOPTÉ à l'unanimité</b></p> <p><b>9. Formation obligatoire</b></p> <p>M. Smith propose aux nouveaux membres de suivre la formation obligatoire.</p> <p>Les éléments de formation obligatoire pour les membres du conseil, les fascicules ainsi que les éléments de formation sont disponibles à partir du site du MEQ <a href="https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire">https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire</a></p> <p>On propose de débiter le prochain CÉ de novembre plus tôt afin de suivre la formation d'environ 45 minutes en groupe. Tous sont en accord. M. Smith enverra l'information et le contenu de formation préalablement à la prochaine rencontre du C.É.</p> <p><b>10. Dénonciation d'intérêt</b></p> <p>M. Gaudichon remet à chaque membre le formulaire à signer relatif à la dénonciation d'intérêt et demande que celui-ci lui soit remis au terme de la présente séance.</p>

<p>CÉ-23-24-06</p>	<p><b>11. Présentation de l’offre de service par départements et bilan des inscriptions</b></p> <p>Mme Michaud fait un survol des inscriptions et nombre de groupes pour chacun des DEP/ASP.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secrétariat/Comptabilité</b> : 38 nouveaux élèves (nouveau : début de l’alternance travail-études en secrétariat, 11 élèves jusqu’à maintenant, ce qui leur permettra de travailler 2 jours en entreprise)</li> <li>• <b>Vente conseil</b> : 24 nouveaux élèves, 2 plateaux, embauche d’une nouvelle enseignante</li> <li>• <b>Électricité</b> : groupe plein (24 élèves) en août et octobre</li> <li>• <b>Télécommunication</b> : nouveau partenariat avec Québec Métiers d’Avenir (QMA) pour l’obtention d’une bourse d’études, principalement en télécommunications</li> <li>• <b>GEC</b> : plusieurs inscriptions tout au long de l’automne</li> <li>• <b>Lancement d’entreprise</b> : entrée mi-septembre, cours en présentiel de jour à partir d’octobre, environ 120-150 élèves pour l’année</li> <li>• <b>Réparation équipement électronique</b> : 8 nouveaux élèves en août</li> </ul> <p><b>12. Budget du C.É.</b></p> <p>M. Brulotte explique que le conseil d’établissement dispose d’un budget de 150\$ pour les frais de déplacement et les repas.</p> <p>M. Gaudichon propose l’adoption du budget tel que présenté.</p> <p><b>ADOPTÉ à l’unanimité</b></p> <p><b>13. Projet éducatif – suivis</b></p> <p>M. Smith mentionne que des sessions de travail sur le projet éducatif auront lieu cet automne pour adoption en janvier 2024.</p> <p><b>14. Établissement du calendrier des séances</b></p> <p>5 rencontres sont prévues aux dates suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 28 août 2023</li> <li>• 23 novembre 2023</li> <li>• 22 janvier 2024</li> <li>• 18 mars 2024</li> <li>• 3 juin 2024</li> </ul> <p>Heure de début des rencontres établie à 15 h 30. M. Smith enverra la convocation à tous les membres par l’agenda électronique.</p> <p><b>15. Coordonnées des membres – mise à jour</b></p> <p>Les coordonnées des membres seront transmises au centre de service à la suite de la mise à jour. Il faut informer Christine Blanchette pour les changements de coordonnées des membres actuels et faire l’ajout des nouveaux membres.</p>
--------------------	--

	<p><b>16. Acte d'établissement 2023-2024</b></p> <p>L'acte d'établissement est un document qui présente les services offerts dans le centre, par exemple, prêt de locaux à l'interne à des organismes externes, espace entrepreneurial pour faire du télétravail, etc.</p> <p>Question à savoir si le local de la Voûte peut être rendu disponible aux besoins éducatifs du CFPGR. M. Smith précise que oui, mais l'autorisation d'utilisation du local est octroyée par les SEJ.</p> <p>M. Gaudichon, appuyé par M. Gagnon, propose l'adoption de l'acte d'établissement.</p>
<p><b>CÉ-23-24-07</b></p>	<p><b>ADOPTÉ à l'unanimité</b></p> <p><b>17. Autres sujets</b></p> <p>Aucun sujet ajouté.</p> <p><b>18. Clôture de la séance</b></p> <p>La séance étant terminée, il est proposé à 16 h 45 par M. Gaudichon, appuyé par M. Tremblay, que la séance soit levée.</p>
<p><b>CÉ-23-24-08</b></p>	<p><b>ADOPTÉ à l'unanimité</b></p>

---

Bernard Gaudichon, président du conseil d'établissement CFPGR

---

Marc-André Smith, directeur CFPGR